AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0960
FR0000073793-FS0455

22 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 avril 2016, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 avril 2016, le seuil de 5% du capital de la société DEVOTEAM et détenir, pour le compte desdits fonds, 383 767 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DEVOTEAM sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 197 149 actions représentant 10 130 690 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.